

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 24 JUIN 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 24 Juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES LE BRIAND, ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAMER, MM LOUSON, VAZQUEZ, GAMIETTE, QAROUACH, SOILIH, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, GRENOUILLAT, RENKLICAY, DIAWARA, HERGAUX, MM WILLAUME, GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, MM BINOIS, OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME OGBI REPRÉSENTÉE PAR M. TROADEC, M. LAATIRISS REPRÉSENTÉ PAR MME TAWAB KEBAY, M. NDOMBELE REPRÉSENTÉ PAR M. BOUKANTAR, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR MME AUBRY, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR MME DIAWARA, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR M. QAROUACH, MME GIBERT REPRÉSENTÉE PAR M. GAUBIER, MME LAMOTHE REPRÉSENTÉE PAR M. OUKBI

ABSENT EXCUSÉ: M. BORTOLI

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 26

DÉLIBÉRATION DEL-2014-0097 : Relais Assistants maternels : Demande de renouvellement de l'agrément du Relais Assistantes Maternelles par la Caisse d'Allocations Familiales

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 211-2004 autorisant le Maire à signer la convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville, relative au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles,

Vu le Contrat Enfance Jeunesse signé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Grigny, le 5 juillet 2012,

Vu la délibération n° 2012-0056 autorisant le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement établie par la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014,

Vu la délibération n° 078.2011 validant le renouvellement de l'agrément du Relais Assistants Maternels pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014,

Considérant la nécessité de renouveler l'agrément donné par la Caisse d'Allocations Familiales au Relais Assistantes Maternelles pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017,

Vu le dossier présenté à cet effet, annexé à la présente délibération,

Sur proposition du comité de Direction,

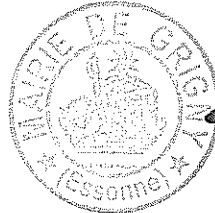
Délibère et

Valide le document présenté en vue du renouvellement d'agrément du Relais Assistantes Maternelles,

Sollicite le renouvellement de l'agrément du Relais Assistantes Maternelles pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017,

Autorise le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO
Philippe RIO

Vote : Unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 2 juillet 2014

Transmis en Sous Préfecture le

04 JUIL. 2014